

PRESENTATION ET PROPOSITION DE BUTS ET OBJECTIFS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT AU-DELA DE 2015

L'éradication de la pauvreté - le plus grand défi que le monde doit aujourd'hui relever - est un impératif absolu si l'on souhaite parvenir à un développement durable. C'est pourquoi nous sommes déterminés à affranchir au plus tôt l'humanité de la pauvreté et de la faim.

Nous considérons que l'élimination de la pauvreté, l'abandon de modes de consommation et de production incompatibles avec un développement durable pour des modes de consommation et de production durables, ainsi que la protection et la gestion des ressources naturelles sur lesquelles repose le développement économique et social sont les objectifs prioritaires et les conditions essentielles d'un développement durable.

Nous réaffirmons que le changement climatique est l'un des plus graves périls de notre époque et nous exprimons notre profonde inquiétude face à l'augmentation continue des émissions de gaz à effet de serre dans le monde entier. Nous soulignons que le caractère mondial du changement climatique exige la plus large coopération possible entre tous les pays et leur participation à une riposte internationale efficace et adaptée, visant à réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Nous réitérons notre volonté de mettre pleinement en œuvre la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg) et la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable, le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Programme d'action de la Barbade) et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Nous confirmons également notre ferme intention d'appliquer totalement le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul), le Programme d'action d'Almaty: Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit, la déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique, et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Nous affirmons de nouveau notre adhésion au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), au Programme d'action de Beijing et au document final de la manifestation spéciale de septembre 2013 consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous réaffirmons que nous nous inspirons toujours des buts et principes de la Charte des Nations Unies, dans le strict respect du droit international et de ses principes. Nous proclamons de nouveau l'importance de la liberté, de la paix et de la sécurité, du respect de tous les droits de l'homme, notamment le droit au développement et le droit à un niveau de vie suffisant, le droit à l'alimentation, le respect de la légalité, la bonne gouvernance, l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes ainsi que l'attachement commun à des sociétés démocratiques et justes aux fins du développement. Nous confirmons l'importance de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et au droit international.

Nous avons conscience que les individus, quels que soient leur âge et leurs aptitudes, sont au cœur du développement durable et, à cet égard, nous nous évertuons à créer un monde juste, équitable et sans exclus, et nous nous engageons à travailler de concert pour favoriser une

croissance économique soutenue et partagée, des avancées sociales et la sauvegarde de l'environnement, et par là même servir les intérêts de tous.

Nous recommandons des stratégies de développement durable globales et intégrées qui permettront aux êtres humains de vivre en harmonie avec la nature et déboucheront sur des actions destinées à rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre. Nous reconnaissons la diversité naturelle et culturelle du monde, et savons bien que toutes les cultures et civilisations peuvent apporter leur pierre au développement durable.

Nous déclarons que chaque pays, selon sa situation et ses priorités nationales, est doté de différents moyens, desseins, modèles et outils pour réaliser un développement durable dans ses trois dimensions.

Nous comprenons que chaque pays doit surmonter des obstacles particuliers sur la voie du développement durable, et nous mettons en évidence les problèmes spécifiques rencontrés par les pays les plus vulnérables et, notamment, les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que les difficultés distinctes auxquelles se heurtent les pays à revenu intermédiaire. Les pays en proie à des conflits méritent également une attention particulière.

Nous réaffirmons l'ensemble des principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et notamment le septième, selon lequel les États ont des responsabilités communes mais différenciées.

Nous confirmons notre désir de renforcer la coopération internationale pour tenter de résoudre les problèmes qui persistent en ce qui concerne le développement durable pour tous, en particulier dans les pays en développement. Le développement durable ne pourra se concrétiser qu'à la faveur d'une alliance générale des peuples, des pouvoirs publics, de la société civile et du secteur privé, œuvrant tous ensemble à édifier l'avenir que nous voulons pour les générations actuelles et futures.

Nous réitérons que les moyens de mise en œuvre recensés dans Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement et la Déclaration de Doha sur le financement du développement sont indispensables pour que les engagements pris en matière de développement durable se traduisent complètement et véritablement par des réalisations concrètes. Dans le même ordre d'idées, nous attendons avec beaucoup d'intérêt le rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable et les conclusions sur les questions de fond de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement en juillet 2015. Nous déclarons de nouveau que chaque pays est responsable au premier chef de son développement économique et social et nous ne saurions trop insister sur le rôle que jouent les politiques nationales, les ressources locales et les stratégies de développement. Nous réaffirmons que les pays en développement ont besoin de ressources supplémentaires pour un développement durable. Nous tenons pour entendu qu'il faut mobiliser des ressources importantes d'origines diverses et utiliser efficacement les financements obtenus si l'on veut favoriser le développement durable. Nous sommes conscients que la bonne gouvernance et l'état de droit au niveau national et international sont les conditions essentielles d'une croissance économique soutenue, partagée et équitable, d'un développement durable et de l'élimination de la pauvreté et de la faim.

Nous convenons également que la mise en œuvre des objectifs en matière de développement durable dépendra de la participation active de toutes les parties prenantes du secteur public et privé. Un solide mécanisme de suivi de la mise en œuvre sera primordial pour mener à bien

les objectifs de développement durable. À ce sujet, le Forum politique de haut niveau revêt une importance cruciale.

Les objectifs de développement durable sont assortis de cibles et seront affinés grâce à des indicateurs portant sur les résultats quantifiables. Ils sont concrets, de portée mondiale et susceptibles d'être appliqués dans tous les pays compte tenu des réalités, des capacités et du niveau de développement respectifs de ceux-ci ainsi que des politiques et des priorités nationales. Ces objectifs forment un ensemble cohérent et indivisible de priorités mondiales pour le développement durable. Les cibles sont définies comme des objectifs internationaux, chaque gouvernement fixant ses propres objectifs en se fondant sur les ambitions mondiales mais en prenant en compte la situation nationale. Les buts et les objectifs font une place aux aspects économiques, sociaux et environnementaux, sans méconnaître les liens qui existent entre eux et qui permettront de s'acheminer vers un développement durable sous toutes ses formes.

Liste des objectifs proposés en matière de développement durable à atteindre d'ici 2030

- 1. Mettre fin à la pauvreté partout dans le monde**
- 2. Mettre un terme à la faim, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable**
- 3. Garantir une vie saine pour tous**
- 4. Offrir à tous une éducation de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie**
- 5. Parvenir à l'égalité des sexes, rendre les femmes et les filles autonomes partout dans le monde**
- 6. Assurer à tous l'accès à l'eau et son utilisation durable ainsi que l'assainissement**
- 7. Garantir une énergie durable pour tous**
- 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et axée sur le long terme, un plein emploi productif et un travail décent pour tous**
- 9. Promouvoir des infrastructures et une industrialisation durables et stimuler l'innovation**
- 10. Réduire les inégalités dans les pays et entre ceux-ci**
- 11. Rendre les villes et les établissements humains accueillants, sûrs et viables**
- 12. Promouvoir des modes de consommation et de production durables**
- 13. Faire face au changement climatique et à ses effets**
- 14. Préserver les océans, les mers et leurs ressources et promouvoir leur exploitation durable**
- 15. Protéger les écosystèmes terrestres et promouvoir leur utilisation durable, enrayer la désertification, la dégradation des sols et l'appauvrissement de la biodiversité**
- 16. Créer des sociétés pacifiques qui n'excluent personne, avec l'accès de tous à la justice, et des institutions efficaces et compétentes**
- 17. Renforcer les moyens de mise en œuvre et le partenariat mondial pour le développement durable**

Objectif proposé No. 1. Mettre fin à la pauvreté partout dans le monde

- 1.1 D'ici 2030, ramener à zéro le nombre de personnes vivant dans une extrême pauvreté, qui se situerait actuellement à moins de 1,25 dollar par jour dans les pays à faible revenu
 - 1.2 D'ici 2030, réduire de moitié au moins le nombre de personnes de tous âges vivant au-dessous du seuil de pauvreté défini par chaque pays
 - 1.3 D'ici 2030, mettre en application, au niveau national, des dispositifs de protection sociale appropriés, notamment un socle de protection sociale, plus particulièrement une couverture sociale pour les personnes démunies et les personnes en situation précaire
 - 1.4 D'ici 2030, garantir l'égal accès de tous les hommes et les femmes, notamment les plus démunis, aux services de base, au droit de posséder des biens fonciers et d'autres biens, aux ressources productives et aux services financiers, notamment au microfinancement
 - 1.5 D'ici 2030, renforcer la capacité d'adaptation des pauvres et des personnes vulnérables aux catastrophes, aux chocs et événements climatiques extrêmes
- 1.a Mobiliser des moyens considérables auprès de diverses sources afin de fournir des ressources suffisantes et prévisibles pour l'exécution de programmes et de politiques visant à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes
 - 1.b Créer de solides plans directeurs à l'échelle nationale, régionale et internationale, se fondant sur des stratégies de développement en faveur des pauvres destinées à accélérer les investissements pour la lutte contre la pauvreté

Objectif proposé No. 2. Mettre un terme à la faim, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

- 2.1 D'ici 2030, mettre un terme à la faim et veiller à ce que tous les individus bénéficient d'une bonne alimentation, saine, abordable et nutritive tout au long de l'année
- 2.2 D'ici 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, en prêtant une attention particulière au retard de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de cinq ans, et répondre aux besoins nutritionnels des femmes enceintes et allaitantes
- 2.3 D'ici 2030, augmenter substantiellement la productivité et le revenu des petits producteurs de denrées alimentaires, notamment des femmes, des petits exploitants agricoles et des éleveurs, en donnant à tous accès aux ressources productives et aux moyens de production, aux informations, aux services financiers et aux marchés
- 2.4 D'ici 2030, appliquer des méthodes agricoles écologiquement viables et propres à résister, notamment à s'adapter aux changements climatiques, aux conditions atmosphériques extrêmes, à la sécheresse et aux catastrophes, et bonifier progressivement les sols

- 2.a Accroître les investissements dans les infrastructures rurales, la recherche agronomique, les développements technologiques, et les institutions compétentes, en particulier dans les pays qui sont importateurs nets de produits alimentaires
- 2.b Éliminer progressivement tous les types de subventions aux exportations agricoles
- 2.c Mettre fin à l'instabilité des prix des produits alimentaires, notamment en améliorant le fonctionnement et la réglementation des marchés des produits alimentaires de base ainsi que les informations relatives aux marchés
- 2.d Créer des banques de semences et de plantes, comprenant notamment des variétés traditionnelles, au niveau national, régional et international, et les diversifier, afin de préserver la diversité des semences et la diversité génétique des plantes

Objectif proposé No. 3. Garantir une vie saine pour tous

- 3.1 D'ici 2030, réduire le taux de mortalité maternelle dans le monde pour parvenir à moins de 70 décès pour 100 000 naissances vivantes
- 3.2 D'ici 2030, en finir avec les décès évitables de nourrissons, d'enfants de moins d'un an et de moins de cinq ans
- 3.3 D'ici 2030, faire reculer les épidémies de VIH/sida, de tuberculose, de paludisme, et de maladies tropicales négligées
- 3.4 D'ici 2030, réduire substantiellement la morbidité et la mortalité liées à des maladies non transmissibles grâce à la prévention et au traitement, prendre des mesures en faveur de la santé mentale et du bien-être, et renforcer la prévention et le traitement de la consommation abusive de stupéfiants, de l'alcoolisme et de la toxicomanie
- 3.5 D'ici 2030, réduire de moitié le nombre de décès sur la route
- 3.6 Établir une couverture sanitaire universelle, y compris la protection contre les risques financiers, offrir à tous l'accès à des services de santé élémentaires et à des médicaments essentiels et des vaccins sûrs, efficaces et abordables
- 3.7 D'ici 2030, réduire nettement le nombre de maladies et de décès dus à la pollution de l'air (intérieure et extérieure), de l'eau et du sol
- 3.a Renforcer l'application de la Convention-cadre pour la lutte antitabac dans tous les pays qui l'ont ratifiée et exhorter les pays qui ne l'ont pas fait à la ratifier et la mettre en œuvre
- 3.b Soutenir la recherche et le développement de vaccins et de médicaments pour les maladies transmissibles qui touchent principalement les pays en développement, rendre les médicaments essentiels disponibles à un prix raisonnable, et inciter à utiliser les flexibilités autorisées par l'Accord sur les ADPIC

- 3.c Améliorer sensiblement le recrutement, l'épanouissement et la formation, ainsi que la fidélisation des personnels sanitaires dans les pays en développement, notamment dans les PMA

Objectif proposé No. 4. Offrir à tous une éducation de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.1 D'ici 2030, offrir à tous les enfants des services de soin de qualité dans la petite enfance ainsi qu'une éducation préscolaire
- 4.2 D'ici 2030, assurer pour tous les garçons et les filles une éducation primaire et secondaire complète gratuite, équitable et de bonne qualité, qui permette d'acquérir des connaissances utiles et solides
- 4.3 D'ici 2030, garantir l'égal accès de tous à un enseignement supérieur de qualité et d'un coût modique, notamment l'université
- 4.4 D'ici 2030, encourager l'apprentissage tout au long de la vie, fournir, notamment aux jeunes femmes et hommes, les compétences requises sur le marché de l'emploi, et accroître d'au moins x % l'alphabétisation des adultes et leurs connaissances de base en calcul
- 4.5 D'ici 2030, éliminer les disparités entre les sexes et faire en sorte que les personnes en situation précaire, notamment les handicapés, puissent accéder, sur un pied d'égalité, à tous les niveaux d'éducation et de formation professionnelle
- 4.6 D'ici 2030, inclure dans les programmes scolaires les connaissances et compétences nécessaires au développement durable, les droits de l'homme, l'égalité des sexes, de façon à promouvoir une culture de paix et de non-violence, ainsi que le rôle de la culture dans le développement durable
- 4.a D'ici 2030, augmenter de x% le nombre d'enseignants qualifiés, notamment par le biais d'une coopération internationale en matière de formation des enseignants dans les pays en développement, et veiller à ce que tous bénéficient de conditions d'étude sûres, non sélectives et efficaces
- 4.b D'ici 2020, augmenter de x % à l'échelon mondial le nombre de bourses décernées aux étudiants et aux fonctionnaires des pays en développement, notamment des PMA, afin qu'ils puissent s'inscrire dans l'enseignement supérieur, y compris l'enseignement technique et les programmes dans les pays développés et les autres pays en développement
- 4.c Construire des écoles et en moderniser d'autres pour les adapter aux enfants, prendre en compte les différences entre garçons et filles et offrir un milieu scolaire sans risque et ouvert à tous

Objectif proposé No. 5. Parvenir à l'égalité des sexes, rendre les femmes et les filles autonomes partout dans le monde

- 5.1 Mettre un terme à toutes les formes de discrimination à l'égard de toutes les femmes et les filles
- 5.2 Éliminer toutes les formes de violence envers toutes les femmes et les filles dans les espaces publics et privés et mettre fin à leur traite et leur exploitation sexuelle
- 5.3 Faire disparaître toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage d'enfants, le mariage précoce et le mariage forcé ainsi que la mutilation génitale féminine
- 5.4 Reconnaître et redistribuer les activités au foyer et le travail domestique non rémunérés en organisant le partage des responsabilités au sein de la famille et la fourniture de services publics appropriés
- 5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et réellement et exercent un rôle de premier plan à tous les niveaux de prise de décision dans les secteurs public et privé
- 5.6 Garantir l'accès universel à la santé en matière de sexualité et de procréation et aux droits procréatifs conformément au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et au Programme d'action de Beijing
- 5.a Obtenir l'égalité des femmes en ce qui concerne le droit à la possession et au contrôle d'actifs et de ressources productives
- 5.b D'ici 2030, permettre l'accès universel des femmes et des hommes aux technologies de l'information et des communications (TIC) en vue de faciliter l'autonomisation des femmes
- 5.c Défendre des lois et des politiques bien conçues, applicables et faisant l'objet d'une surveillance en faveur de la promotion de l'égalité hommes-femmes à tous les échelons

Objectif proposé No. 6. Assurer à tous l'accès à l'eau et son utilisation durable ainsi que l'assainissement

- 6.1 D'ici 2030, réaliser l'accès universel à une eau potable salubre et peu coûteuse
- 6.2 D'ici 2030, parvenir à un assainissement adéquat et à l'hygiène pour tous, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles
- 6.3 D'ici 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en mettant fin au déversement de produits chimiques et de matières dangereuses, en doublant les capacités de traitement des eaux usées et en accroissant de x % au niveau mondial le recyclage et la réutilisation

- 6.4 D'ici 2030, utiliser plus judicieusement les ressources en eau dans une proportion de x% dans tous les secteurs et adapter les retraits d'eau douce pour maintenir un approvisionnement durable
- 6.5 D'ici 2030, mettre en place une gestion intégrée des ressources hydriques à tous les niveaux, et, le cas échéant, par une coopération transfrontière
- 6.6 D'ici 2030, faire diminuer de x % la mortalité et de y % les pertes engendrées par les catastrophes liées à l'eau

- 6.a D'ici 2030, élargir la coopération internationale et l'appui aux technologies liées à l'eau et à l'assainissement, notamment les techniques de récupération de l'eau et de désalinisation et le traitement des eaux usées, les technologies utilisées pour le recyclage et la réutilisation

Objectif proposé No. 7. Garantir une énergie durable pour tous

- 7.1 D'ici 2030, assurer l'accès universel à des services énergétiques abordables, durables et fiables
- 7.2 Doubler la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial d'ici 2030
- 7.3 Doubler le taux d'amélioration du rendement énergétique à l'échelle mondiale d'ici 2030
- 7.4 D'ici 2030, éliminer progressivement les subventions à la production et à la consommation de combustibles fossiles qui incitent au gaspillage, et en même temps garantir une énergie sûre à un prix raisonnable pour les pauvres

- 7.a Développer la coopération internationale pour faciliter l'accès aux technologies énergétiques propres, notamment les techniques de pointe moins polluantes pour l'exploitation des combustibles fossiles, et stimuler les investissements publics et privés dans les infrastructures énergétiques et les technologies propres
- 7.b D'ici 2030, développer les infrastructures et perfectionner les techniques en vue de fournir des services énergétiques modernes et écologiquement viables à tous, en particulier dans les PMA

Objectif proposé No. 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et axée sur le long terme, un plein emploi productif et un travail décent pour tous

- 8.1 Faire évoluer l'économie des pays pour obtenir de plus forts taux de productivité en diversifiant et en privilégiant les secteurs à forte valeur ajoutée
- 8.2 Créer de bonnes conditions macroéconomiques avec des politiques favorables à l'emploi et un environnement porteur, au niveau national, régional et international, en

matière d'investissements productifs, de créativité et d'innovation, ainsi que l'organisation plus formelle et l'expansion des microentreprises, des petites et moyennes entreprises

- 8.3 Parvenir progressivement, jusqu'en 2030, à une utilisation plus rationnelle des ressources mondiales, et s'efforcer de ne plus associer la croissance économique à la dégradation de l'environnement et à l'exploitation des ressources
- 8.4 D'ici 2030, assurer un plein emploi productif et un travail décent pour tous les hommes et les femmes, y compris les jeunes et les handicapés, ainsi qu'une égalité de rémunération pour un travail de valeur égale
- 8.5 Prendre immédiatement des mesures énergiques pour aboutir à l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants, et d'ici 2020 mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes
- 8.6 Défendre les droits et garantir la sûreté et la sécurité au travail pour tous les travailleurs, dont les travailleurs migrants et ceux qui occupent un emploi précaire selon les normes et règles de l'OIT
- 8.a Améliorer l'initiative Aide pour le commerce en faveur des pays en développement, notamment grâce au Cadre intégré renforcé pour les PMA

Objectif proposé No. 9. Promouvoir des infrastructures et une industrialisation durables et stimuler l'innovation

- 9.1 Soutenir le développement d'infrastructures de qualité, fiables, sûres, durables et robustes pour l'énergie, l'eau, la gestion des déchets, les transports, les ports et les TIC, en insistant sur l'accessibilité financière pour tous
- 9.2 Améliorer les infrastructures régionales et transfrontalières afin de renforcer la connectivité et l'intégration régionales et de faciliter le commerce
- 9.3 Créer des emplois industriels décents et augmenter largement la part de l'industrie dans l'emploi et dans le PIB en fonction de la situation du pays, notamment en doublant la part de l'industrie manufacturière dans les PMA d'ici 2030
- 9.4 S'assurer que les entreprises industrielles modestes et les autres, en particulier dans les PMA, puissent accéder, dans la limite de leurs moyens, au crédit et soient intégrées dans les chaînes de valeur et marchés nationaux, régionaux et mondiaux
- 9.5 D'ici 2030, rénover les infrastructures et moderniser les industries pour qu'elles puissent se maintenir durablement en adoptant davantage de technologies non polluantes ainsi que des procédés industriels respectueux de l'environnement, les pays développés montrant la voie et tous les pays prenant des initiatives selon leurs capacités respectives
- 9.a Faciliter le développement d'infrastructures durables, en mettant l'accent sur le renforcement de l'appui financier et technique aux PMA

- 9. b Faire le nécessaire pour que, à tous les niveaux, le climat sur le plan des politiques suivies soit propice au développement industriel, en soutenant l'esprit d'entreprise et l'innovation et en prêtant une attention particulière aux réalités nationales dans les pays en développement
- 9. c Multiplier les activités de recherche-développement et améliorer les capacités technologiques, notamment l'accès de tous les pays à des technologies respectueuses de l'environnement

Objectif proposé No. 10. Réduire les inégalités dans les pays et entre ceux-ci

- 10.1 Jusqu'à 2030, maintenir un accroissement de revenu plus rapide que la moyenne nationale pour les 40 % les plus pauvres de la population
- 10.2 D'ici 2030, prendre des mesures pour démarginaliser toutes les personnes, sans distinction de race, d'appartenance ethnique ou de situation économique, et lutter contre l'exclusion sociale et économique
- 10.3 Faire reculer les inégalités en matière de chances et de résultats, notamment en supprimant les lois, les politiques et les pratiques discriminatoires et en préconisant des dispositions législatives, des politiques et des initiatives appropriées à ces fins
- 10.4 Adopter progressivement des politiques, en particulier des politiques fiscales, visant à instaurer une plus grande égalité
- 10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des marchés et des établissements financiers mondiaux et renforcer l'application de ces règlements
- 10.6 Rendre plus aisée la migration responsable, en bon ordre et en toute sécurité ainsi que la mobilité des personnes, y compris par la mise en œuvre de politiques de planification et de gestion des migrations
- 10.7 D'ici 2030, veiller à une représentation et une prise de parole équitables des pays en développement lors de prises de décisions dans les institutions mondiales de gouvernance et de développement
- 10.a Respecter le principe du traitement spécial et différencié pour les pays les moins avancés dans les accords internationaux pertinents, y compris l'Organisation mondiale du commerce (OMC)
- 10.b Orienter l'aide publique au développement (APD) et encourager les flux financiers, notamment l'investissement étranger direct, vers les États qui en ont le plus besoin, en particulier les PMA, les pays africains, les petits États insulaires en développement (SIDS) et les pays en développement sans littoral
- 10.c D'ici 2030, réduire à moins de 5 % le coût des transactions afférentes aux transferts de fonds des migrants

Objectif proposé No. 11. Rendre les villes et les établissements humains accueillants, sûrs et viables

- 11.1 D'ici 2030, garantir l'accès universel à un logement adéquat et abordable et à des services de base pour tous, faire disparaître les taudis et améliorer les implantations sauvages
- 11.2 D'ici 2030, fournir à tous des transports sûrs, abordables, accessibles et écologiquement viables, et développer les transports en commun
- 11.3 Renforcer les capacités de planification et de gestion intégrée et durable des établissements humains, et contenir l'étalement des villes
- 11.4 D'ici 2030, diminuer de moitié le nombre de décès et faire baisser de 50 % les pertes économiques par rapport au PIB résultant de catastrophes naturelles
- 11.a Tenir compte des liens économiques et sociaux entre les zones urbaines, périurbaines et rurales dans la planification du développement national et régional
- 11.b D'ici 2020, augmenter de x % le nombre des villes et des établissements humains adoptant et mettant en œuvre des politiques et des plans intégrés en faveur de la lutte contre l'exclusion, de la résilience, de l'adaptation au changement climatique et aux catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets
- 11.c Soutenir les pays les moins développés, notamment par une aide financière et technique, pour la construction de bâtiments durables à partir de composants et de matériaux locaux

Objectif proposé No. 12. Promouvoir des modes de consommation et de production durables

- 12.1 D'ici 2030, tous les pays ont fait une place à des politiques et des dispositifs destinés à promouvoir des modes de consommation et de production durables dans leurs stratégies et leurs plans nationaux, comme le prévoit le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables
- 12.2 D'ici 2030, réduire de moitié la quantité de déchets alimentaires à travers le monde, ainsi que les pertes de nourriture au cours de la production, après récolte et tout au long des chaînes d'approvisionnement
- 12.3 Encourager la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux conformément aux cadres d'action arrêtés au niveau international, et d'ici 2030, réduire considérablement leur rejet dans l'air, l'eau et le sol
- 12.4 D'ici 2030, faire baisser substantiellement toute la production de déchets grâce à la prévention, à la réduction, au recyclage et à la réutilisation

- 12.5 Augmenter le nombre d'acteurs du secteur privé qui adoptent les principes du développement durable dans leurs pratiques de fonctionnement, et d'ici 2030 augmenter sensiblement le nombre d'entreprises, notamment de grandes entreprises, qui communiquent des informations sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, y compris par la présentation de rapports de synthèse
- 12.6 D'ici 2030, augmenter fortement la part des marchés publics axés sur le long terme
- 12.a Favoriser le transfert et la diffusion dans les pays en développement de technologies respectueuses de l'environnement qui améliorent l'efficacité énergétique et l'utilisation des ressources
- 12.b Aider les pays en développement à renforcer leurs capacités scientifiques et techniques pour qu'ils s'orientent vers des modes de consommation et de production plus durables
- 12.c D'ici 2030, faire en sorte que partout dans le monde les individus bénéficient de l'information et de la compréhension nécessaires pour un mode de vie qui ménage l'avenir
- 12.d D'ici 2030, mettre au point et en pratique des outils de planification et de suivi pour un tourisme écologiquement viable qui crée des emplois, vante la culture et les produits locaux, et préserve le patrimoine culturel et naturel de la planète

Objectif proposé No. 13. Faire face au changement climatique et à ses effets*

- 13.1 Renforcer la résilience et la capacité d'adaptation aux risques et aux catastrophes naturelles imputables au climat dans tous les pays
- 13.2 Incrire l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets dans les stratégies et les plans nationaux
- 13.3 Renforcer l'éducation, la sensibilisation et les moyens humains et institutionnels en matière d'atténuation et de réduction des effets du changement climatique, ainsi qu'en matière de pré-alerte
- 13. a Veiller au respect de l'engagement pris par les pays développés de recueillir conjointement auprès de toutes les sources 100 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici 2020 afin de satisfaire les besoins des pays en développement dans le cadre de projets sérieux visant à atténuer les effets du changement climatique et dans l'optique de la transparence en matière d'exécution

* Il se peut que les buts à atteindre au titre de l'objectif relatif aux changements climatiques fassent partie de possibles objectifs arrêtés dans le cadre des négociations de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et soient complémentaires.

Objectif proposé No. 14. Préserver les océans, les mers et leurs ressources et promouvoir leur exploitation durable

- 14.1 D'ici 2030, prévenir, contrôler et réduire de x % à l'échelle mondiale la pollution marine de toutes sortes, en particulier celle qui provient des activités terrestres
- 14.2 D'ici 2020, gérer selon des méthodes durables, restaurer et protéger les écosystèmes marins de la destruction, notamment en renforçant leur résilience et en tentant de trouver une solution au problème de l'acidification et de ses conséquences
- 14.3 D'ici 2020, réglementer efficacement la capture de poissons, mettre fin à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ainsi qu'aux modes de pêche destructeurs, afin de reconstituer d'ici 2030 les stocks de poisson au moins à des niveaux qui permettent d'obtenir un rendement maximum durable
- 14.4 D'ici 2020, sauvegarder au moins 10 % des zones littorales et marines protégées, notamment en établissant des zones marines protégées bien gérées et en prenant d'autres mesures de conservation judicieuses localement, compatibles avec le droit international et en se fondant sur les meilleures données scientifiques disponibles
- 14.5 D'ici 2020, supprimer les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité des navires de pêche et à la surpêche, et ne pas céder à la tentation d'instaurer de nouvelles subventions analogues, en prenant en considération l'importance de ce secteur pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement
- 14.a Accroître les connaissances scientifiques et le transfert de technologie marine, et renforcer les infrastructures et les capacités en matière de recherche afin de mettre en valeur le rôle de la biodiversité marine dans l'essor des pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement et les PMA
- 14.b D'ici 2030, amplifier les avantages économiques que retirent les petits États insulaires en développement et les PMA de l'exploitation rationnelle des ressources de la mer, notamment par une gestion de la pêche, une aquaculture et un tourisme écologiques, et permettre aux petits pêcheurs artisanaux d'accéder aux ressources de la mer et aux marchés
- 14.c Faire observer le droit international dans les eaux territoriales afin de faire cesser la pêche illicite et l'exploitation des ressources de la mer dans les eaux territoriales, notamment celles des pays en développement

Objectif proposé No. 15. Protéger les écosystèmes terrestres et promouvoir leur utilisation durable, enrayer la désertification, la dégradation des sols et l'appauvrissement de la biodiversité

- 15.1 D'ici 2020, assurer la préservation et l'utilisation durable des écosystèmes, en particulier des zones humides, des montagnes et des terres arides, conformément aux accords internationaux

- 15.2 D'ici 2030, veiller à la mise en œuvre d'une gestion prévoyante de tous les types de forêts, arrêter le déboisement et reboiser à raison d'une augmentation de x% à l'échelle mondiale
- 15.3 15.3 D'ici 2030, parvenir à un monde dans lequel les sols ne se dégradent plus et régénérer les terres dégradées, y compris les terres touchées par la désertification et la sécheresse
- 15.4 D'ici 2020, prendre des mesures urgentes et fortes pour mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité, et empêcher l'extinction d'espèces connues menacées en les protégeant
- 15.5 D'ici 2030, faire cesser le braconnage et le trafic de variétés protégées de la flore et de la faune, et mettre un terme à l'offre et à la demande de produits illicites provenant d'espèces sauvages
- 15.6 D'ici 2020, adopter des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et en atténuer considérablement l'impact sur les écosystèmes terrestres et aquatiques
- 15.a D'ici 2020, réunir et augmenter sensiblement les ressources financières de toutes origines afin de mettre en œuvre le Plan stratégique pour la diversité biologique, 2011-2020
- 15.b Dégager des ressources importantes de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer une gestion rationnelle de la forêt, et proposer des incitations suffisantes aux pays en développement pour faire progresser une gestion écologiquement viable de la forêt, notamment en faveur de la préservation et du reboisement
- 15.c Renforcer l'appui aux actions menées par les pays en développement pour lutter contre le braconnage et le trafic illicite d'espèces menacées d'extinction, notamment en développant la capacité des communautés locales à rechercher des moyens de subsistance durables

Objectif proposé No. 16. Créer des sociétés pacifiques qui n'excluent personne, avec l'accès de tous à la justice, et des institutions efficaces et compétentes

- 16.1 D'ici 2030, abaisser le niveau de violence dans le monde et diminuer de moitié le taux de mortalité qui en découle
- 16.2 Mettre un terme aux mauvais traitements, à l'exploitation et à la violence à l'égard des enfants partout dans le monde
- 16.3 D'ici 2030, réduire les flux financiers illicites de x % au niveau mondial, accroître le recouvrement et la restitution des avoirs volés de x % à travers le monde, combattre

toutes les formes de crime organisé, réduire la prévarication et la corruption sous tous ses aspects et à tous les niveaux, et faire prévaloir l'obligation de rendre des comptes et la transparence

- 16.4 D'ici 2030, faire que la prise de décisions soit plus ouverte à tous, plus participative et représentative à tous les échelons, garantir le consentement préalable en connaissance de cause pour les communautés autochtones et locales dans la prise de décisions et la gestion des ressources naturelles, et encourager le recours à leurs savoirs traditionnels et leur culture
- 16.5 D'ici 2030, fournir à tous l'égal accès à des systèmes judiciaires indépendants, efficaces et réactifs et défendre la primauté du droit
- 16.6 D'ici 2020, fournir à toutes les personnes une identité juridique, y compris l'enregistrement gratuit des naissances
- 16.7 Promouvoir l'accès gratuit et facile à l'information, à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique
- 16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux décisions et à la définition de normes économiques et financières au niveau international
- 16.a Créer des institutions publiques efficaces, responsables de leurs actes et transparentes à tous les échelons, y compris les forces de sécurité et de police
- 16.b Consolider les institutions nationales et la coopération internationale en vue de lutter contre la criminalité, notamment les mouvements de capitaux illicites et la criminalité organisée

Objectif proposé No. 17. Renforcer les moyens de mise en œuvre et le partenariat mondial pour le développement durable*

Commerce

- 17.1 Plaider en faveur d'un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable
- 17.2 Ouvrir davantage le marché aux exportations des pays en développement, en particulier des pays les moins développés, des pays africains, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, de façon à augmenter nettement leur part dans les exportations mondiales, par exemple en doublant la part des PMA d'ici 2020
- 17.3 Offrir sans tarder un accès durable aux marchés, en franchise de droits et sans contingentement, à tous les pays les moins avancés, en accord avec les décisions de l'OMC et le Programme d'action d'Istanbul

* À harmoniser avec les conclusions du rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable et de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement en juillet 2015.

Financement

- 17.4 Les pays développés mettent à exécution intégralement leurs engagements en matière d'aide publique au développement (APD) afin de fournir 0,7 % du revenu national brut (RNB) en APD aux pays en développement, dont 0,15-0,20 % aux pays les moins avancés, selon un calendrier convenu
- 17.5 Renforcer la mobilisation des ressources intérieures, y compris en faisant appel à l'aide internationale, pour améliorer la capacité nationale à recouvrer l'impôt, et recueillir des financements internationaux supplémentaires auprès de sources multiples
- 17.6 Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette

Technologie

- 17.7 Encourager la collaboration Nord-Sud, Sud-Sud et la collaboration triangulaire régionale et internationale concernant l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation, et intensifier le partage des connaissances, éventuellement à l'aide d'un mécanisme de facilitation technologique sous l'égide de l'ONU
- 17.8 Favoriser le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement dans les pays en développement, et inciter à utiliser pleinement les flexibilités de l'accord sur les ADPIC
- 17.9 Assurer la mise en œuvre complète de la banque des technologies et du mécanisme de renforcement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation pour les PMA d'ici 2017

Renforcement des capacités

- 17.10 Élaborer et appliquer des programmes efficaces et ciblés de renforcement des capacités dans les pays en développement pour accompagner les plans nationaux destinés à réaliser tous les objectifs de développement durable

Cohérence des politiques et des institutions

- 17.11 Renforcer la coordination mondiale en matière de politique macroéconomique ainsi que la cohérence des politiques en faveur du développement durable
- 17.12 Respecter l'espace politique de chaque pays en ce qui concerne la mise au point et l'exécution de politiques de lutte contre la pauvreté et pour le développement durable

Partenariats multipartites

- 17.13 Soutenir les partenariats actuels de grande envergure et en faciliter de nouveaux qui font appel aux connaissances, aux conseils d'expert, aux technologies et aux ressources financières pour aider tous les pays, notamment les pays en développement, à concrétiser les objectifs de développement durable

- 17.14 Favoriser et promouvoir les fondations et les fonds spéciaux publics, publics-privés et privés, en mettant à profit l'expérience et les stratégies de recrutement de partenariats tels que le FMSTP, le FEM, GAVI, la BMGF, SE4All, EWEC

Information, suivi et responsabilisation

- 17.15 D'ici 2020, améliorer sensiblement la mise à disposition d'informations de qualité et récentes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, invalidité, situation géographique et autres caractéristiques pertinentes dans le contexte national, grâce au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des PMA
- 17.16 Effectuer régulièrement et volontairement un suivi et une présentation des progrès accomplis pour atteindre les objectifs de développement durable, sous la houlette des gouvernements, dans un cadre de responsabilités partagées, faisant figurer les moyens de mise en œuvre, le partenariat mondial entre les États Membres et les initiatives et partenariats multipartites
- 17.17 D'ici 2030, définir et mettre peu à peu en pratique un plus large système de comptabilité nationale incluant le capital naturel, social et humain ainsi que les indicateurs de progrès au-delà du PIB, avec l'appui des capacités statistiques renforcées des pays en développement